

Compte rendu conseil municipal 19/01/2022 établi
par Monsieur Christian GUILLAUME



Le mercredi dix-neuf janvier deux mille vingt-deux, à 17 heures à la salle des fêtes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, le Conseil Municipal de la Commune de BEUIL, Alpes-Maritimes, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis COSSA, premier adjoint au Maire.

Date de convocation 14.01.2022

Etaient présents : M. Jean-Louis COSSA, premier adjoint, M. Alexandre GEFFROY, deuxième adjoint, M. Christian GUILLAUME, troisième adjoint, M. Nicolas DONADEY, quatrième adjoint, M. François SCHULLER, conseiller municipal, M. Rodolphe BIZET, conseiller municipal, Mme Karine DONADEY, conseillère municipale, M. Noël MAGALON, conseiller municipal, M. Pascal THIERY, conseiller municipal,

Absents : M. Roland GIRAUD, Maire, Mme Karel NICOLETTA, conseillère municipale, Monsieur Arnaud ROCHE, conseiller municipal, Monsieur Frédéric PASQUIER, conseiller municipal.

Représentés : Mme Karel NICOLETTA est représentée par M. Noël MAGALON, aux termes d'une procuration en date à Beuil du 19/01/2022, M. Arnaud ROCHE est représenté par M. Rodolphe BIZET aux termes d'une procuration en date à Beuil du 18/01/2022, M. Frédéric PASQUIER est représenté par M. Nicolas DONADEY aux termes d'une procuration en date à Beuil du 14/01/2022

A été nommé Secrétaire de Séance : M. Christian GUILLAUME

N°02.2022

Compte-rendu Conseil Municipal du 19/01/2022

Secrétaire de séance : M. Christian GUILLAUME

●Préambule :

Mr le Maire absent pour cause de maladie. Mr Cossa 1er adjoint préside la séance.

Validation (à) huis clos : suite à la situation sanitaire, un huis clos est demandé. Selon le CGCT, une retransmission par voie numérique est possible mais non obligatoire. Validation du huis clos par le conseil municipal. Mr Cossa, non au courant de la volonté déjà émise par le Conseil (Municipal) ne prend pas part au vote.

Un enregistrement vocal est malgré tout réalisé.

Validation du compte-rendu du conseil municipal du 30/11/2021. Mr Donadey souhaite rajouter le fait qu'un vote en questions diverses sur la volonté de vente du Camping le Cians a été abordé, la réponse donnée est négative. Pour une meilleure clarté, ce point sera délibéré lors d'un prochain conseil.

006-210600168-20220329+2022_02_00-DE
Reçu le 05/04/2022

Conseil Municipal :

● **Délibération 1 : prescription du PLU.**

Mr Cossa rajoute Natura 2000 en tant qu'interlocuteur dans la réalisation du PLU.

Vote : pour 12.

● **Délibération 2 : Travaux nordiques suite à l'orientation budgétaire du SMV.**

Mr Donadey nous fait part des volontés du SMV. Nous souhaitons garder un produit complet et attractif sur la zone nordique enneigement, téléski, luge. Garder un potentiel alpin. Cela peut impliquer de nombreux retours positifs et pérenniser l'avenir ski de fond/ski alpin à Beuil.

Vote : 12 pour.

Mr Donadey propose la signature d'un courrier fait au Président du SMV, expliquant notre engagement et nos volontés. Après avoir écouté les explications de Mr Schuller, l'ensemble du conseil présent signe le document.

● **Délibération 3 : Validation du groupement de commandes en vue de passer un marché public pour la navette intervillages.**

Mr Guillaume note que les dates de celle-ci ne prennent pas en compte la semaine du 5 au 12 février qui correspondent à notre zone de vacances. Cela peut être préjudiciable pour le village.

Mr Bizet propose de s'interroger sur une possibilité de transport collectif type créabus (région). Pour l'instant des difficultés d'organisation semblent apparaître.

Vote : pour 12.

● **Délibération 4 : Organisation du déclenchement des opérations de déneigement.**

2 référents indépendants seront désignés :

Référent services techniques : Noël Magalon

Référent déclenchement du déneigement : Alexandre Geffroy

Vote : 1 abstention/ 10 pour/Mr Magalon ne participe pas au vote.

● **Délibération 5 : Mandatement du CDG06 pour la mise en concurrence du contrat assurance groupe.**

Vote : 12 pour.

● **Délibération 6 : Convention d'application avec le PNM.**

Vote : 12 pour.

● **Délibération 7 : Subvention du collège Auguste Blanqui au profit des enfants beuillois**

Montant décidé 100€ par enfant (2 enfants).

Vote : 12 pour.

● **Délibération 8 : Attribution des marchés publics de déneigement.**

Mr Préfecture

006-21060
Reçu le 05/04/2022

Vote : 1 abstention/10 pour/Mr Magalon ne participe pas au vote.

●**Délibération 9 : Validation devis Huissier dans le cadre de l'inventaire camping.**

État des lieux neutre, les 2 parties étant demandeurs, la charge des prestations revient à la commune. L'état des lieux sera envoyé aux avocats respectifs pour déterminer la nature des biens.

Mise en lumière : problématique jeux d'enfants

Vote : 12 pour.

●**Délibération 10 : DM budget communal.**

Délibération reportée afin d'avoir des précisions comptables et rester dans les normes légales.

●**Délibération 11 : Maintien de Mr Cossa dans son poste de titulaire au sein de la commission CAO.**

Mr Cossa après avoir contacté l'association des Maires et la préfecture nous informe de la non légalité de cette délibération.

Vote : 1 pour/1 abstention/ 1 blanc/ 9 contre.

●**Délibération 12 : Maintien de Mr Cossa dans son poste de 1er adjoint.**

Vote : 2 abstentions/2 pour/7 contre/1 blanc.

Questions diverses :

La mairie est sollicitée par de nombreux parrainages présidentiels.

Point sur mise en place de l'élection.

Point avec le CCAS : Mr Bizet nous explique les possibilités envers la population sensible : état des lieux population, fichier vigilance, application ICOP.

Parcelle 35 : point sur l'avancée.

Travaux Enedis, enterrement des lignes 20.000 volts secteur de la Couillolle.

Newsletter avec point PLU.

Gestion HLM : libération d'un 2 pièces.

Point sur les demandes de subventions en cours et la méthodologie à adopter.

Réhabilitation observatoire mont Mounier.

Point (Mr Thiery) gestion OT et solutions pour gîtes communaux, conventions de pâturage planning à mettre en place, signalétique zone nordique (validation), signalétique village timing et mise en place.

Fait à BEUIL, le 29 mars 2022

Le Maire,

AR Prefecture

006-210600169-20220329-2022_02_00-DE
Reçu le 05/04/2022

